

Les Ateliers de pédagogie personnalisée, dont les premiers ont été créés voici un peu plus de vingt ans, sont à la croisée des chemins. Ces 856 centres de ressources pédagogiques dédiés à l'autoformation accompagnée sont répartis dans l'ensemble des régions, et proposent annuellement plus de 12 millions d'heures de formation à près de 210 000 stagiaires. Pour le réseau, 2008 apparaît comme une année de transition, préparant la fin du système de subventions pour faire place aux logiques d'appels d'offres. Une évolution déjà constatée au niveau des financements régionaux. Panorama.



Les APP, un réseau national de formation à la croisée des chemins

Les Ateliers de pédagogie personnalisée à l'heure de la réforme

Créé en 1983 en Rhône-Alpes, le concept d'«Atelier de pédagogie personnalisée» se développe depuis 1986 sous la forme d'un réseau national qui compte aujourd'hui 856 «lieux de formation».

Ces lieux de formation sont répartis dans l'ensemble des régions et Dom-Tom, dont 370 antennes territoriales et 25 antennes en milieu pénitentiaire. Car, reposant sur une organisation partenariale, l'APP n'est pas un organisme de formation, mais bien un **lieu de formation**, dont l'activité, centrée sur la personne et fondée sur le mode pédagogique de l'**autoformation**, est organisée autour d'un centre de ressources pédagogiques conçu et animé par des professionnels de la formation individualisée.

Bénéficiant d'un système de suivi mensuel d'activité instauré par la DGEFP au début des années 1990, les APP publient chaque année leur portrait statistique. En 2006, dernières données publiées (*Le Bulletin des APP* «Spécial statistiques 2006», hors série, septembre 2007), le réseau a délivré plus de 12 millions d'heures de formation à près de 210 000 stagiaires. «L'apprenant type, indique l'animation nationale, est une femme, demandeur d'emploi, de plus de 26 ans, d'un niveau de formation initiale inférieur au bac.»

Pourquoi un dossier *Info Flash* aujourd'hui ? Parce que 2007 aura été une année riche en événements pour l'ensemble des acteurs intéressés par la question des APP et que 2008 apparaît comme une année de transition tout à fait importante. L'année qui vient de s'écouler aura ainsi vu une mobilisation sans précédent du réseau dans le cadre d'une démarche nationale de confirmation du **label APP** initiée par la DGEFP, qui aura permis à l'ensemble des APP d'interroger leurs pratiques dans une perspective qualifiée.

2008 pose quant à elle les questions de la survie de l'animation nationale, qui doit désormais intégrer le retrait de la subvention que lui accordait l'État, du niveau de maintien des dotations de fonctionnement, des conséquences de la régionalisation croissante de la formation professionnelle et du passage d'un dispositif subventionné à une logique de marchés publics. Autant de questions que nous avons posées aux principaux acteurs concernés. ■

L'avis de Myriam Arquisch (DRTEFP) sur le dispositif APP du Nord-Pas-de-Calais

Les points forts : dispositif ancré sur les territoires ; adaptation très rapide et efficace ; acteurs très motivés : individualisation, autonomie des personnes, développements importants autour des TIC et de la FOAD, grande mobilisation des acteurs, résultats intéressants en termes d'indicateurs, notamment à cause de la construction concertée des parcours individuels, respect de la formation tout au long de la vie et de l'éducation permanente, etc.

Les points faibles : le manque de ressources humaines et la faiblesse des ressources économiques, les incertitudes de fonctionnement, etc.



La démarche nationale de confirmation du label APP

Initiée en janvier 2006 par la DGEFP, propriétaire du label, et achevée, à quelques exceptions près, en décembre 2007, la procédure nationale de confirmation du label APP a été pilotée en régions par les DRTEFP.

Comme l'expliquait l'animation nationale¹ en 2007, "la démarche, dont les outils ont été conçus nationalement, en référence au cahier des charges [des APP], permet, avec l'aide d'auditeurs externes, aux membres des Commissions régionales de confirmation mises en place par les DRTEFP, de vérifier que les APP respectent les principes fondamentaux de la démarche APP". Exemples en Lorraine, Nord-Pas-de-Calais et Île-de-France.

En région Lorraine, explique Catherine Touly-Michel, chargée de mission à la DRTEFP en charge du dossier APP et FOAD, "la DRTEFP a piloté la mise en œuvre de la démarche, menée conjointement avec la Région et a associé étroitement la Dafco (une majorité d'APP étant à support Gréta). Le calendrier de mise en œuvre, le choix des auditeurs, la composition de la Commission régionale de labellisation ont été arrêtés dans le cadre d'un Comité régional de pilotage" (voir encadré).

Afin "d'impliquer les acteurs de terrain pour une meilleure connaissance des APP et d'organiser plus facilement les audits dans le temps", poursuit-elle, le réseau des auditeurs a été constitué à partir de "binômes composés à titre principal d'un délégué territorial (Conseil régional) et d'un coordonnateur emploi-formation." Au terme de la démarche, "l'ensemble des APP a été audité et la Commission régionale de labellisation a rendu des avis sur l'ensemble des dossiers. 19 labels (sur 20 APP) ont été reconduits pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2008. Les décisions sont accompagnées d'observations liées principalement à l'ancrage territorial de l'atelier, au rôle du Comité d'orientation et de suivi, ainsi qu'à l'accueil des publics prioritaires. Une période probatoire de un an a été décidée pour un APP et un plan d'action de mise en conformité assorti d'un calendrier de mesure des effets a été demandé."

Un schéma somme toute classique, que l'on retrouve dans l'ensemble des régions, avec quelques différences de

Le calendrier et les différentes étapes en région Lorraine

- 10 novembre 2005 : courrier aux APP pour leur présenter l'esprit et les grandes lignes de la démarche ;
- 30 mars 2006 : réunion de concertation avec le Conseil régional et la Dafco. Proposition d'un calendrier d'action ainsi que de la composition du réseau des auditeurs et de la commission de labellisation ;
- 7 avril 2006 : courrier conjoint État-Région ; envoi des outils d'autodiagnostic ;
- 21 avril 2006 : réunion régionale des APP de présentation de la démarche ;
- 26 avril 2006 : présentation et validation du projet régional en CTRI (Comité technique régional et interdépartemental) ; formalisation par un courrier aux DDTEFP, le 11 mai 2006 ;
- 16 juin 2006 : réunion des auditeurs ; présentation de la démarche ;
- 17 octobre 2006 : formation des auditeurs ;
- novembre 2006 à novembre 2007 : réalisation des audits et réunions de la Commission régionale de labellisation.

calendrier, à l'instar du cas Nord-Pas-de-Calais, présenté par Myriam Arquisch, chargée de mission DRTEFP en charge du dossier : "La démarche n'est pas tout à fait terminée. Il manque quelques auditeurs représentant le partenariat pour auditer en binôme, et certains restent à former. Les 16 APP - et leurs 47 antennes, parfois aussi importantes que les APP eux-mêmes - ont fait leur autodiagnostic et ont tous demandé la confirmation du label. Tous les dossiers des APP auditionnés sont passés en Commission régionale de confirmation du label. Il y a eu quelques recommandations faites sur deux sites par les auditeurs, ce qui a permis de demander aux APP concernés de revoir quelques points. À ce jour, il n'y a pas de rejet du label. Au contraire, il y a des points relevés comme exemplaires" (voir encadré).

Un processus qui, souligne Myriam Arquisch, permet tout à la fois "aux acteurs de l'emploi, de la formation, de l'orientation ou de l'insertion de travailler de manière concertée et partenariale, et d'alimenter la démarche qualité des organismes de formation ou d'insertion de la région." Réagissant à notre demande au rapport Lambert, qui propose un transfert aux Régions

du financement de l'essentiel des actions pour les publics spécifiques, dont les APP, Myriam Arquisch dit "(pouvoir) comprendre pour les actions de formation, mais pas pour le fonctionnement (suivi, animation, coordination) : il me semble normal de garder cet « outil » APP sur l'ensemble du territoire français afin d'éviter les disparités et d'assurer égalité des chances, égalité de traitement et cohérence nationale." Un vœu légitime, qui risque toutefois d'être mis à mal en Nord-Pas-de-Calais si la baisse de moins 30 à 50 % des financements pour l'année 2008 annoncée par le Regroupement national² venait à se confirmer.

En Île-de-France, Catherine Zemella, (DRTEFP) a annoncé lors de la réunion plénière des APP franciliens du 11 décembre dernier que "tous les APP franciliens ont été labellisés, avec deux niveaux selon les conclusions de l'audit : sans conditions et pour trois ans pour la majorité des APP franciliens, avec préconisations d'actions à mettre en œuvre d'ici fin juin 2008 pour les autres". Si ces derniers ne suivent pas les préconisations, un retrait du label assorti d'un ordre de reversement de la subvention 2008 pourra être décidé. ■

¹ www.app.tm.fr

² Voir dans ce dossier l'article "En quête d'une nouvelle gouvernance".

En quête d'une "nouvelle gouvernance"

Quel avenir pour le réseau en ce début d'année 2008 ? Michel Marchand, délégué du Regroupement national des APP, et Maurice Monoky, président de l'Apapp (Association de préfiguration de l'animation nationale pour le développement de l'activité du réseau des APP), répondent à nos questions.

Inffo Flash - Quelle sont les grands enjeux au calendrier 2008 ?

Michel Marchand - Nous sommes encore dans l'incertitude sur la question des financements. Les DRTEFP sont en attente des arbitrages nationaux, mais nous savons devoir faire face à trois cas de figure : stabilité dans la plupart des régions, baisse de 10 à 15 % dans d'autres, jusqu'à moins 30 à 50 % en Nord-Pas-de-Calais.

Les grands enjeux de l'année 2008 sont ceux d'une année de transition. Dans la mesure où l'État souhaite recentrer son action sur les dispositifs centrés sur l'emploi, nous savons qu'il ne reconduira pas à l'identique le financement des Ateliers de pédagogie personnalisée en 2009.

Maurice Monoky - Le Comité national d'orientation et de suivi (Cnos)¹, que nous souhaiterions installer au Sénat fin mars, aura justement pour mission de préparer 2009, et notamment de vérifier l'adhésion du réseau APP au projet porté. D'où l'importance de la campagne d'abonnement que nous venons de lancer, avec un appel à cotisation porté à 500 euros afin de pouvoir poursuivre l'animation nationale.

IF - Quel bilan tirez-vous de la démarche nationale de confirmation du label ?

Michel Marchand - À de rares exceptions, l'ensemble du réseau est labellisé ou le sera d'ici à avril 2008. Pour autant, il n'est pas sûr que cela ne soit pas un "marché de dupes" si l'État, porteur historique, venait à confirmer son désengagement financier. Que vaudra le label si le financeur national se retire, c'est une question primordiale pour l'avenir du réseau. On peut craindre une évolution comparable à ce qui s'est passé pour les Centres interinstitutionnels de bilans de compétences (CIBC), que l'ANPE a transformés en prestation après que l'État se soit désengagé.

IF - Quelle traçabilité de l'activité APP en 2008 suite au désengagement financier de l'État qui finançait l'outil de suivi statistique ?

Maurice Monoky - Le site web et le suivi statistique représentent l'unique vitrine

nationale du réseau. Cette remontée mensuelle de l'activité des APP qui fournit des données quantitatives précises est précieuse pour la communication du réseau. Le Cnos va donc essayer de maintenir cet outil statistique.

IF - Quelles sont les chances de survie de la spécificité APP si la dimension nationale venait à disparaître ?

Maurice Monoky - Il est évident que nous nous battons pour qu'elle ne disparaisse pas. La dimension nationale n'est pas de l'ordre de la symbolique, elle sous-tend la survie du réseau et de certaines de ses actions, à l'instar du dispositif APP-Entreprises qui repose sur une contractualisation nationale entre le réseau et les entreprises. Néanmoins, l'interrégional est une porte de sortie que le Cnos aura à cœur de travailler, notamment en liaison avec des représentants de l'ARF (Association des Régions de France).

IF - Une délégation de l'Apapp a été reçue au ministère des Finances le 10 décembre dernier. Quel était l'objet de cette rencontre, et qu'en avez-vous retiré ?

Michel Marchand - Il s'agissait d'obtenir des garanties sur l'avenir du réseau et nous sommes sans nouvelles à ce jour des suites données à cet entretien, qui s'est par ailleurs déroulé dans un climat d'écoute³.

IF - État, Régions, collectivités locales, etc., quel serait l'interlocuteur idéal des APP ?

Michel Marchand - C'est un problème de gouvernance interinstitutionnelle. Il faut bien comprendre que c'est la somme des initiatives prises par les différents financeurs qui permet à chacun de bénéficier du maillage territorial. Le désengagement national se fait au détriment de toutes les politiques d'ancrage territorial, pas seulement de celles de l'État. On peut craindre de voir progressivement des plages d'ouverture se restreindre et des antennes supprimées. Le maintien du financement partenarial est indispensable si l'on veut la survie du maillage territorial du réseau. Il faut promouvoir une gouver-

nance interinstitutionnelle, y compris avec les OPCA.

IF - Comment résumer la position des Conseils régionaux vis-à-vis des APP ?

Michel Marchand - Environ un tiers des Conseils régionaux précède l'État dans le soutien accordé aux APP, un tiers abonde les financements de l'État et un tiers développe d'autres dispositifs.

IF - Quel est selon vous le principal problème des APP ?

Michel Marchand - Le réseau a vingt ans. Cela lui confère à la fois une expertise et, aux yeux de certains, une image de "dinosaur". Il faudrait que de la même manière que le réseau a su surfer sur la vague technologique, en passant du minitel à internet, il sache s'adapter à la nouvelle donne de la formation, de plus en plus régie par les lois du marché et une logique d'appels d'offres. Il lui faut certainement apprendre à se vendre. Le problème vient aussi du fait que face à des politiques de l'État qui se recentrent sur l'emploi, l'offre des APP n'apparaît pas immédiatement opérationnelle à certains. Mais c'est justement ce positionnement transverse qui fait la valeur des APP. Tout le monde convient d'ailleurs que c'est important, mais personne ne veut financer le long terme. Il revient donc aux APP de faire en sorte que l'offre soit adaptée aux besoins du marché et que l'ingénierie financière soit respectueuse du service à la population.

IF - Les principaux points forts ?

Michel Marchand - La territorialité, qui repose sur la gouvernance interinstitutionnelle ; la dimension partenariale, qui risque d'être mise à mal par le passage à une logique d'appels d'offres en 2009 ; et l'autoformation accompagnée, que l'on ne rencontre d'ailleurs pas beaucoup dans d'autres dispositifs.

IF - Le label APP est-il suffisamment connu des prescripteurs ?

Michel Marchand - La principale difficulté provient du fort taux de *turn-over* que l'on rencontre dans les ANPE et les Missions locales. *Suite p. 18 ►*

1
Voir l'article "Les APP organisent leur Comité national d'orientation et de suivi", in *Inffo Flash* n° 714, daté du 16 au 31 décembre 2007, p. 7.

2
L'animation nationale était financée par la DGEFP jusqu'au 31 décembre 2007.

3
Contacté par *Inffo Flash*, Hugues de Balathier, conseiller de Christine Lagarde en charge du dossier APP, indique avoir demandé à ses services une nouvelle expertise pour évaluer les conséquences des orientations prises concernant les APP.



Suite de la p. 17 ► Il revient aux coordinateurs d'APP de veiller à maintenir le suivi de la relation. Soulignons toutefois que 50 % du public APP est attiré par le "bouche-à-oreille".

IF - La bonne réception du dispositif APP-Entreprises⁴ vous incite-t-elle à chercher à développer l'activité du réseau en direction des entreprises ? Pourquoi ?

Maurice Monoky - Il y a trois enjeux majeurs. Premièrement, faire valoir le rôle des APP dans l'accès à la forma-

tion en entreprise des personnes à bas niveaux de qualification ; deuxièmement, ne pas oublier que si les prévisions gouvernementales d'un retour au plein emploi dans les prochaines années se confirment, le besoin de formation en entreprise de ces publics à bas niveau de qualification n'est pas près de se tarir ; et, enfin, aller chercher l'argent de la formation là où il se trouve.

IF - Le rapport sénatorial sur la réforme de la formation professionnelle, comme

le rapport Lambert sur les relations État-collectivités locales, conclut au nécessaire renforcement de la régionalisation. Qu'en pensez-vous ?

Maurice Monoky - À moins de requalifier la mission des APP sur la dimension de l'accès à l'emploi, ce qui n'est pas leur rôle, il est de plus en plus évident que la régionalisation est la seule porte de sortie.

Michel Marchand - L'essentiel est de parvenir à décentraliser tout en conservant l'égalité territoriale et une équité de traitement pour la population. ■

Une démarche qualité positive, des financements incertains

Sans que les chiffres exacts soient aujourd'hui connus, il apparaît que la quasi-totalité des APP entrés dans la démarche nationale de confirmation ont vu leur label renouvelé. Une reconnaissance qui ne suffit pas à lever les incertitudes. Exemple en Bretagne.

Répresentant important du réseau en Bretagne, l'APP de Brest a vu son label confirmé en juin 2007, au terme d'une démarche initiée en juin 2006. Trois temps ont structuré l'audit, explique **Gérard Marsollier**, coordonnateur de l'APP. Le premier a consisté à présenter dans le détail l'équipement, les modalités d'organisation et de fonctionnement de la structure, le second a conduit à l'interrogation des formateurs et le dernier a permis de vérifier des éléments du cahier des charges (contrôle du public accueilli et conformité des interventions de formation, par exemple).

Les conclusions de l'examen qualité assuré par **Dominique Claudic**

(DDTEFP) et **Cécilia Gourgues** (Conseil régional) ont permis à la Commission régionale d'accorder le renouvellement du label, valable jusqu'au 31 décembre 2009, en délivrant quelques recommandations. La première, précise Gérard Marsollier, demande la réactivation du Comité d'orientation et de suivi, la seconde pointe la nécessité d'inscrire dans le "protocole individuel de formation" (Pif) les "sept engagements qualité" APP prévus au cahier des charges, la troisième invite à renforcer les partenariats avec l'ANPE afin de développer la prescription et, enfin, la dernière prône le développement de nouveaux partenariats avec les entreprises et les Opca.

Si le renouvellement du label est bien sûr bien accueilli, il n'en reste pas moins que cette reconnaissance de la qualité de la prestation a un peu tendance à passer au second plan en ce début d'année 2008 face aux difficultés de financement rencontrées. Car, ainsi que le souligne Gérard Marsollier, "si la Région maintient son implication à hauteur de 2007, l'État prévoit lui de baisser de 20 à 25 % son enveloppe"¹. Une décision qui ne sera pas sans conséquence sur l'activité de l'APP, d'autant plus que les financements régionaux ne relèvent plus d'une subvention depuis 2007, mais s'inscrivent dans le cadre d'appels d'offres restreints, avec un marché régional 2008 qui ne sera connu qu'en avril. ■

Nord-Pas-de-Calais : "Les Régions pourraient légitimement développer des labels régionaux"

Avec près de 60 % de la contribution globale au dispositif APP assurée, le Nord-Pas-de-Calais est l'une des cinq régions où le Conseil régional est premier financeur. Questions à Roselyne Vieillard-Monnier, chargée de mission à la DFP, service Programme régional de formation.

Inffo Flash - Quelle implication du Conseil régional dans la démarche nationale de confirmation du label APP ? Quel bilan en tirez-vous ?

Roselyne Vieillard-Monnier - Le Conseil régional a été impliqué dans la démarche de labellisation en participant à la Commission de labellisation.

Le bilan est globalement positif, car les résultats des audits et les rencontres de la commission ont permis de proposer des préconisations pour des démarches de progrès dans les APP qui les ont intégrées dans leurs projets prévisionnels annuels. Bilan positif, mais néanmoins mis en cause

compte tenu de la baisse du financement État.

IF - Souhaiteriez-vous un transfert du label APP aux Régions ?

R. V.-M. - Les APP sont aujourd'hui financés par la Région, car leurs activités répondent à un *Suite p. 19* ►

4
Voir l'article
"Lancement
réussi d'APP-
Entreprises",
in Inffo Flash
n° 707, daté du 1^{er}
au 15 septembre
2007, p.24

1
Le montant exact
n'est toujours
pas connu au
22 janvier 2008.

Suite de la p. 18 ► cadre d'intervention défini par elle. De fait, si nous voulons que les APP deviennent le pivot du pôle "formations générales" sur les zones d'emploi dans le cadre du service public de formation, nous serons amenés à leur donner une place spécifique. Quant à savoir s'il s'agira d'un "label"... Si on évoque un possible transfert, la Région, ou les Régions, pourraient légitimement développer des labels régionaux !

IF - Quels seront les financements du Conseil régional en 2008 ?

R. V.-M. - Les mêmes qu'en 2007-2008, soit environ 60 % du financement des APP pour le fonctionnement. Ils bénéficieront cette année d'une subvention exceptionnelle d'équipement.

IF - Quelle place tiennent les APP en Nord-Pas-de-Calais ?

R. V.-M. - La Région Nord-Pas-de-Calais a toujours accordé une place importante à la formation permanente, notamment pour répondre aux besoins des publics de la région qui ont longtemps eu des niveaux de formation faibles, ont commencé à travailler tôt et ont subi le chômage de masse dans des secteurs employant des personnels non qualifiés sans pouvoir retrouver facilement du travail (textile et mines, notamment). Les APP du Nord-Pas-de-Calais se situent dans cette logique de la réponse aux besoins des publics. C'est un point fort. Le revers de la médaille, c'est qu'il y a très peu de liens avec l'entreprise, pour proposer des réponses en formations générales dans le cadre du Dif, par exemple. Les choses évoluent toutefois avec la mise en place de la formation générale intégrée avant l'entrée en formation qualifiante et avec les "clés de la formation" (modules courts pour les contrats aidés), deux dispositifs financés par la Région.

IF - La dimension nationale du réseau des APP vous paraît-elle importante ? Souhaitez-vous une implication de l'ARF ?

R. V.-M. - La dimension nationale apporte forcément un plus en termes de visibilité, une possibilité d'échanges de pratiques et d'animation du réseau. L'implication de l'ARF permettrait de maintenir ces aspects. Mais peu de Régions sont aujourd'hui investies dans les APP. ■

"Et pour vous, les APP, c'est... ?"

Bien que régi par un cahier des charges national, quoi de plus naturel pour un dispositif individualisé que de susciter une grande variété de points de vue ?

Démonstration avec **Myriam Arquisch**, chargée de mission DRTEFP Nord-Pas-de-Calais en charge du dossier APP, **Davy Mathieu**, responsable de l'animation régionale en Lorraine, **Michel Marchand**, délégué du regroupement national des APP, **Maurice Monoky**, président de l'Apapp, **Jean Vanderspelden**, chargé de mission à l'animation nationale APP, et **Roselyne Vieillard-Monnier**, chargée de mission à la DFP du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais.



Votre définition de l'APP ?

"Lieu d'accueil et de formation pour tout public en quête d'insertion, soit par la mise ou remise à niveau de la maîtrise des compétences ou des savoirs de base, par le biais de parcours de formation qualifiante ou d'insertion." (Myriam Arquisch).

"Une réponse formation sur mesure. L'APP est un dispositif de formation qui se caractérise par sa souplesse, sa réactivité et son approche résolument centrée sur l'individu. Les modalités pédagogiques doivent permettre l'appropriation par l'apprenant de son apprentissage et plus largement, favoriser son autonomie dans son parcours de retour à (ou perfectionnement dans) l'emploi." (Davy Mathieu).

"Un atelier, ouvert et structuré, d'autoformation accompagnée offrant, en réseau, des réponses individuelles et souples de formation sur les territoires pour des adultes plutôt peu ou moyennement qualifiés." (Jean Vanderspelden).

"Un des temples de l'autodidaxie." (Maurice Monoky).

"Apprendre par plaisir, apprendre par projet. Ni plus ni moins que le sentiment exprimé par les stagiaires." (Michel Marchand).

"Un droit pour tout public de se donner les compétences de base en formations générales et technologiques dans un parcours de formation, à condition de posséder une autonomie suffisante pour s'autoformer." (Roselyne Vieillard-Monnier).

Si vous deviez changer une chose dans les APP ?

"Leur lisibilité. Le réseau APP est encore mal connu malgré sa taille, son maillage territorial, ses vingt années d'expérience. Peut-être devons-nous apprendre à communiquer." (Davy Mathieu).

"La clarification des modalités de la commande publique." (Jean Vanderspelden).

"Améliorer la communication : produire un effort de traduction entre la culture pédagogique du monde APP et le monde externe." (Michel Marchand).

"En faire le pôle de formations générales sur chaque zone d'emploi, reconnaissant ainsi les compétences spécifiques acquises en matière pédagogique depuis plus de vingt ans." (Roselyne Vieillard-Monnier).

Votre devise APP ?

"Un point de rencontre entre humains." (Myriam Arquisch).

"C'est Galilée qui en parle le mieux : « On ne peut rien enseigner à autrui, on ne peut que l'aider à découvrir lui-même. »" (Davy Mathieu).

"La reconnaissance précède la connaissance, ou : apprenant est le seul métier d'avenir !" (Jean Vanderspelden).

"Plaisir d'apprendre." (Maurice Monoky).



De la logique de subventions à la dynamique de marché

Au-delà de la suppression confirmée du financement par l'État de l'animation nationale et de la baisse des crédits alloués au fonctionnement des APP, les craintes du réseau sont en grande partie fondées sur le manque de visibilité à court terme de sa marge financière.

¹ Les relations entre l'État et les collectivités locales. Rapport du groupe de travail présidé par Alain Lambert dans le cadre de la "Révision générale des politiques publiques", décembre 2007.

Deux raisons majeures à cela. La première, évoquée le 22 novembre dernier lors de la réunion du groupe de travail national coordonné par l'Apapp, tient au fait que si les crédits d'intervention sont effectivement maintenus, comme l'avait alors spécifié **Delphine Crouzet**, chargée de mission DGEFP en charge du dossier APP, à hauteur de 24 millions d'euros, ils le sont dans le cadre du "budget opérationnel de Programme 103" du PLF 2008. Une ligne qui regroupe les actions illettrisme, FOAD et APP, et qui permet aux DRTEFP, avait fait remarquer **Maurice Monoky**, président de l'Apapp, d'être tout à fait libres quant au niveau de support à accorder aux APP. Libres, mais pas nécessairement décidées, comme en témoigne le nombre d'APP qui demeurent encore aujourd'hui en attente d'arbitrages.

La deuxième raison tient quant à elle à l'évolution des règles qui fait apparaître 2008 comme une année de transition, préparant la fin du système de subven-

tions pour faire place aux **logiques d'appels d'offres**. Une évolution déjà constatée au niveau des financements régionaux qui tiennent à s'inscrire dans le nouveau Code des marchés publics, et qui vient d'être confirmée au niveau de l'État par la circulaire DGEFP n° 2008/01 du 3 janvier 2008, *"relative à la politique d'intervention du ministère chargé de l'Emploi en faveur de l'accès aux compétences clés des personnes en insertion professionnelle"*. Transmise aux DRTEFP courant janvier, cette circulaire confirme les APP, parmi d'autres dispositifs, comme *"supports privilégiés"* du nouveau programme intitulé **"Maîtriser les compétences clés"**, tout en spécifiant que *"la mise en œuvre de l'offre permanente d'accès aux compétences clés relèvera de la procédure de l'achat de prestation"*. À noter qu'un délai est accordé jusqu'au 1^{er} janvier 2009, la circulaire précisant qu'*"en 2008, les indicateurs du BOP 103 ne seront pas modifiés"*.

On relève enfin que cette évolution des actions de formation et d'accompagne-

ment vers les "compétences clés", d'inspiration européenne¹, est en parfaite cohérence avec la nouvelle organisation du second gouvernement de François Fillon, qui a vu la DGEFP quitter son port d'attache historique, le ministère du Travail, pour rejoindre les quais du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi. D'où une inflexion des actions de l'État vers un **objectif de retour à l'emploi**, glissement logique eu égard aux orientations européennes et à la régionalisation de la formation professionnelle, mais qui n'en questionne pas moins le positionnement des APP comme "lieux de formation ouverte", jusqu'alors non assujettis à l'obligation d'inscrire leurs actions dans le cadre des politiques de retour à l'emploi. La circulaire n° 2008/01 du 3 janvier 2008 est très claire à cet égard : *"Ce programme s'adresse prioritairement aux personnes de premier niveau de qualification, ne maîtrisant pas le socle des compétences clés et souhaitant concrétiser un projet d'insertion dans l'emploi"*. ■

Animation nationale des APP : trois pistes de financement envisagées

Subventionnée par l'État jusqu'au 31 décembre 2007 et assurée par Algora, l'animation nationale¹ du réseau des APP, confiée par la DGEFP à l'Apapp depuis le 1^{er} janvier 2008, doit trouver de nouveaux financements pour continuer d'assurer sa mission. **Jean Vanderspelden**, chargé de mission à l'animation nationale, nous livre les trois principales pistes de financement envisagées. Premièrement, le recours à une hausse du montant de l'adhésion demandée à chaque APP, celui-ci passant de 190 à 500 euros. Deuxièmement, une contribution demandée aux nouvelles entreprises recourant au dispositif **APP-Entreprises**² et, troisièmement, l'implication active de l'Apapp dans la recherche de **nouveaux partenariats**, aussi bien privés (entreprises) que publics (Conseils régionaux, par exemple) ou institutionnels (Opca, notamment). En jeu, le maintien de la dimension nationale du réseau qui garantit la cohérence territoriale et permet aux APP de s'investir localement dans des dispositifs conçus à l'échelle nationale.

1. www.app.tm.fr

2. Voir l'article "Lancement réussi d'APP-Entreprises", *Inffo Flash* n° 707, 1^{er} au 15 septembre 2007.

Île-de-France : la DRTEFP confie la gestion des APP aux DDTEFP

"La gestion des APP d'Île-de-France sera assurée par les DDTEFP", c'est ce qu'ont annoncé le 11 décembre dernier Catherine Zemella et Carmen Rivas, de la DRTEFP, lors de la réunion plénière du réseau APP Île-de-France.

Effective dès 2008, cette décision place les APP de la région dans une *"situation d'incertitude"* sur la manière dont les arbitrages départementaux seront rendus, explique à *Inffo Flash* **Brigitte Bieber**, coordonnatrice de l'APP des Blagis (Bagneux).

Pour la DRTEFP, indique le compte rendu de la réunion plénière, *"cette réorganisation devrait donner aux APP une plus grande proximité avec les acteurs de leur territoire et une meilleure connaissance des besoins au niveau départemental"*, qui pourra exiger un *"ciblage spécifique des publics"*. Il est également précisé que *"le budget 2008 sera à l'identique de 2007"*.

Mais pour **Julien Feuille**, chef de projets à la direction de la formation professionnelle du Conseil régional, *"le vrai souci concerne 2009"*. La Région Île-de-France est intéressée par la décentralisation des APP aux Régions préconisée par le rapport Lambert¹, mais *"si la décentralisation est totale, le cahier des charges sera probablement à revisiter"*. Deuxièmement, le passage aux marchés publics en 2009, pour l'État comme pour la Région, est plus que probable. Or, *"si 2009 est en marchés publics, tout doit être bouclé, pour la Région, en mars 2008"*. Il est précisé que les APP *"auront la possibilité de répondre en marché solidaire sur des territoires"*. ■

Développement de la FOAD dans les APP lorrains

Connus comme des lieux de formation animés par des professionnels de la pédagogie individualisée, les APP sont aussi en première ligne en matière de formation ouverte et à distance.

Le hors-série "Spécial statistiques" de septembre 2007¹ nous apprend ainsi qu'"en 2006, les APP ont réalisé des prestations d'accompagnement pour 8 900 personnes inscrites dans des dispositifs de formation ouverte et à distance". Afin d'en savoir plus sur les projets en cours, nous nous sommes intéressés au cas lorrain, où la DRTEFP a initié, piloté et financé en novembre 2006 un ambitieux programme d'accompagnement au développement d'une offre de FOAD dans les APP de la région.

Explications de la DRTEFP et du comité technique composé d'Inffolor, de l'Afpa, de la Dafco, des Gréta des Hautes-Vosges et de la plaine des Vosges, de l'Université Henri-Poincaré de Nancy, de l'APP de Nancy et de l'Animation régionale APP. Propos recueillis par Nicolas Deguerri en collaboration avec Emmanuel Journot, chargé de mission Inffolor, prestataire technique et coordinateur du projet pour la DRTEFP.

Inffo Flash - Pouvez-vous rappeler l'histoire du projet ?

Comité technique - Fin 2006, Inffolor² a été choisi par la DRTEFP de Lorraine pour être coordinateur du projet "Développement de la FOAD dans les APP lorrains". La DRTEFP, initiateur, financeur et pilote du projet a donc confié à Inffolor une enveloppe financière (154 875 euros sur l'exercice fin 2006-année 2007) avec pour objectif de développer la FOAD dans les APP lorrains. Inffolor a ensuite construit un projet avec différents partenaires ayant déjà travaillé avec lui dans le cadre du programme Fore (Université Henri-Poincaré, Afpa-TFS) ou étant directement concerné par les APP (Dafco, Animation régionale des APP portée par l'APP de Nancy). Le projet, validé par la DRTEFP a également été présenté et affiné avec les APP eux-mêmes.

IF - Quel bilan peut-on tirer du processus en ce début d'année 2008 ?

Comité technique - Les enseignements sont riches après dix mois d'accompagnement des projets. Au niveau de la perception de la FOAD, nous constatons notamment que la crainte de la FOAD a été estompée chez nombre de formateurs, même si des freins culturels demeurent chez d'autres. Au niveau territorial, dans

Questions à Catherine Touly-Michel, chargée de mission à la DRTEFP Lorraine en charge du dossier APP et FOAD

Inffo Flash - Quel lien avec la démarche de reconduction du label APP ?

C. T.-M. - Les deux démarches ont été engagées parallèlement et sans lien voulu au départ. De fait, le développement de l'usage de la FOAD dans les APP s'avère être un des moyens pour répondre aux critères du cahier des charges liés à l'adaptation de l'offre de service aux besoins du territoire, à l'accès des publics au plus près de leur lieu de vie ou de travail, ou encore à la diversification des sources de financement.

IF - Le choix de la DRTEFP pour le développement d'une offre FOAD s'est-il exclusivement porté sur le réseau APP ?

C. T.-M. - La démarche engagée avec le réseau des APP est dans la droite ligne du travail initié dans le cadre du programme Fore de 2001 à 2005. Ce projet a été intéressant, mais n'a pu, au final, toucher que très peu d'organismes de formation (toutes les conditions de réussite n'étaient probablement pas réunies à l'époque). À la fin du programme Fore, la DRTEFP a souhaité continuer à favoriser la mise en place d'une offre FOAD en région et à accompagner l'appareil de formation afin de lui permettre de faire face aux nouvelles exigences de la demande : réponses de proximité, individualisées, sur-mesure et mises en œuvre dans des délais courts. Nous avons donc, en 2006, décidé de recentrer notre projet vers les publics prioritaires accompagnés par l'État et vers un réseau reconnu, financé par la DRTEFP et la Région : celui des Ateliers de pédagogie personnalisée. Les APP, de par leurs pratiques pédagogiques, leur souplesse d'action, leur habitude de travail en réseau, constituent en effet, nous semble-t-il, un creuset naturel pour développer une offre à distance. L'objectif est d'amener l'ensemble du réseau lorrain, dans le cadre d'un programme pluriannuel, à développer une offre de formation à distance intra-APP (le siège avec ses antennes) et inter-APP sur des domaines de formation peu disponibles dans le réseau lorrain (ex. : droit, luxembourgeois, italien, etc.).

IF - Pouvez-vous préciser la nature des financements et des partenariats ?

C. T.-M. - La DRTEFP apporte un appui au réseau en finançant la formation de formateurs, un complément d'équipement (en 2006), un surcoût de l'heure-stagiaire réalisée à distance, un accompagnement sur site et la coordination du projet au plan régional, le dédommagement partiel du temps consacré au projet par les membres des équipes-projets¹. Le projet est suivi dans le cadre d'un Comité régional de pilotage, présidé par la DRTEFP. Il associe le Conseil régional, l'animateur régional du réseau APP, la Dafco et le Carif Inffolor, à qui la coordination du projet a été confiée. Un Comité technique régional piloté par Inffolor assure le suivi technique et transverse du projet. Au plan local, les coordonnateurs emploi-formation et les délégués territoriaux sont impliqués.

IF - Quel bilan peut-on tirer du processus en ce début d'année 2008 ?

C. T.-M. - Après un an d'accompagnement, le bilan est prometteur. 18 APP sur 20 sont engagés dans la démarche. Les projets se concrétisent et de premières expérimentations ont eu lieu. Le projet régional n'est toutefois pas aussi avancé que prévu : certains ateliers manquent de temps et de moyen pour s'impliquer pleinement et à hauteur de l'engagement initial, on constate encore des freins de la part de certains formateurs à utiliser la FOAD, certains partenaires au plan des territoires restent par ailleurs encore à convaincre.

IF - Y aura-t-il d'autres financements DRTEFP pour le développement d'une offre FOAD APP en 2008 ?

C. T.-M. - La DRTEFP continue de financer ce projet en 2008. Ces nouveaux crédits permettront de proposer à nouveau la démarche aux deux APP qui n'ont pas débuté en 2007 ; de mener à terme l'accompagnement des APP lancé au deuxième semestre 2007 ; de continuer à accompagner les APP réellement engagés et de dédommager des temps de travail au plan régional, sur des thématiques qui restent à préciser.

¹. De novembre 2006 à novembre 2007, la DRTEFP Lorraine a financé le projet à hauteur de 154 875 euros, et renouvelé son soutien en 2008, à hauteur de 148 582 euros.

les Comités d'orientation et de suivi notamment, les représentations de la FOAD restent dans certains cas à clarifier pour la bonne compréhension des partenaires. Il est également confirmé que la FOAD ouvre de nouvelles perspectives de développement pour les APP, même si, dans certains cas, les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du projet ne sont pas suffisants. D'une manière générale, le projet a permis la mise en

place d'un travail de réflexion pédagogique en équipe et a contribué à replacer les APP dans une dynamique de réflexion stratégique. Du côté des limites, rares sont les APP qui ont identifié un réel besoin sur leur territoire et parfois l'expérimentation ne correspond plus aux besoins initiaux. Des limites existent également au niveau des directions des APP notamment au niveau des aspects financiers et réglementaires. ■

¹ Le Bulletin des APP "Spécial statistiques 2006", hors série, septembre 2007, p. 6.

² Carif Lorraine.